

A Bruxelles Woluwe - 360 crédits - 6 années - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Sciences médicales**

Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**

Sigle du programme: **murg2mc** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	3
- Programme détaillé	4
- Programme par matière	4
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	6
Informations diverses	7
- Conditions d'admission	7
- Règles professionnelles particulières	8
- Evaluation au cours de la formation	8
- Gestion et contacts	8

MURG2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément au titre de médecin spécialiste en médecine d'urgence (A.M. du 14 février 2005, publié le 04.03. 2005).

Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- porteur d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en médecine d'urgence, dans une faculté de médecine belge.

Votre programme

La formation à temps plein est d'au moins 6 ans et comprend un enseignement théorique, des stages à temps plein et une communication ou la publication d'un article. La formation du candidat acquise dans le cadre du Master complémentaire en médecine aiguë peut être prise en considération pour 3 années. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde

MURG2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine d'urgence (A.M. du 14 février 2005, publié le 04.03. 2005).

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation à temps plein est d'au moins 6 ans et comprend un enseignement théorique, des stages à temps plein, une communication ou la publication d'un article et un mémoire.

La formation du candidat acquise dans le cadre du Master complémentaire en médecine aiguë peut être prise en considération pour 3 années.

Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde

[> Tronc commun](#) [[prog-2019-murg2mc-wmurg200t.html](#)]

MURG2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Tronc Commun [360.0]

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2019-2020

⊕ Activité cyclique dispensée en 2019-2020

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2019-2020

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc annuel

1 2 3 4 5 6

○ Premier bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

○ WMURG2301	Compléments de médecine d'urgence, 1re année	Philippe Meert (coord.)	80h	8 Crédits	2q	x							
○ WMURG2321	Séminaire de médecine d'urgence, 1re année	Philippe Meert (coord.)	40h	4 Crédits	2q	x							
○ WMURG2381	Stages cliniques de médecine d'urgence, 1re année, 1re partie			24 Crédits	1 + 2q	x							
○ WMURG2391	Stages cliniques de médecine d'urgence, 1re année, 2e partie			24 Crédits	3q	x							

○ Deuxième bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

○ WMURG2302	Compléments de médecine d'urgence, 2e année	Philippe Meert (coord.)	80h	8 Crédits	2q		x						
○ WMURG2322	Séminaire de médecine d'urgence, 2e année	Philippe Meert (coord.)	40h	4 Crédits	2q		x						
○ WMURG2382	Stages cliniques de médecine d'urgence, 2e année, 1re partie			24 Crédits	1 + 2q		x						
○ WMURG2392	Stages cliniques de médecine d'urgence, 2e année, 2e partie			24 Crédits	3q		x						

○ Troisième bloc annuel (60 crédits)

○ WMURG2303	Compléments de médecine d'urgence, 3e année	Philippe Meert (coord.)	80h	8 Crédits	2q			x					
○ WMURG2323	Séminaire de médecine d'urgence, 3e année	Philippe Meert (coord.)	40h	4 Crédits	2q			x					
○ WMURG2383	Stages cliniques de médecine d'urgence, 3e année, 1re partie			24 Crédits	1 + 2q			x					
○ WMURG2393	Stages cliniques de médecine d'urgence, 3e année, 2e partie			24 Crédits	3q			x					

○ Quatrième bloc annuel (60 crédits)

○ WMURG2304	Compléments de médecine d'urgence, 4e année	Philippe Meert (coord.)	80h	8 Crédits	2q				x				
○ WMURG2324	Séminaire de médecine d'urgence, 4e année	Philippe Meert (coord.)	40h	4 Crédits	2q				x				
○ WMURG2384	Stages cliniques de médecine d'urgence, 4e année, 1re partie			24 Crédits	1 + 2q				x				
○ WMURG2394	Stages cliniques de médecine d'urgence, 4e année, 2e partie			24 Crédits	3q				x				

○ Cinquième bloc annuel (60 crédits)

○ WMURG2315	Compléments de médecine d'urgence, 5e année	Philippe Meert (coord.)	80h	8 Crédits	2q								x
-------------	---	-------------------------	-----	-----------	----	--	--	--	--	--	--	--	---

Bloc annuel

		Bloc annuel					
		1	2	3	4	5	6
○ WMURG2385	Stages cliniques de médecine d'urgence, 5e année, 1re partie						x
○ WMURG2395	Stages cliniques de médecine d'urgence, 5e année, 2e partie						x
○ WMURG2375	Mémoire de médecine d'urgence, 1re partie						x

o Sixième bloc annuel (60 crédits)

○ WMURG2386	Stages cliniques de médecine d'urgence, 6e année, 1re partie									x
○ WMURG2396	Stages cliniques de médecine d'urgence, 6e année, 2e partie									x
○ WMURG2376	Mémoire de médecine d'urgence, 2e partie									x

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document "*A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?*".

MURG2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

SOMMAIRE

- [Conditions générales](#)
- [Conditions spécifiques d'admission](#)

Conditions générales

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui satisfont aux conditions d'accès au grade académique qui sanctionne des études de deuxième cycle et sont porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieure à celle-ci, ou ont acquis des compétences valorisées par le jury pour au moins 300 crédits.

Conditions spécifiques d'admission

Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en médecine d'urgence, dans une faculté de médecine belge.

NB : De plus la formation est accessible aux porteurs du diplôme de médecin spécialiste en médecine aiguë dont 3 années peuvent être valorisées.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat. Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (s'ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée d'un an (s'ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en médecine d'urgence (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme. L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

L'évaluation des connaissances du candidat se fera par un contrôle continu assuré par le maître de stage et par des examens portant sur les matières enseignées. En outre, le candidat devra réaliser un travail scientifique présenté au cours d'une leçon publique et à un congrès de médecine d'urgence national ou international et/ou publié dans une revue scientifique reconnue. Une évaluation écrite et orale par un jury inter universitaire francophone a lieu en fin de 5e année.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en médecine d'urgence.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

GESTION ET CONTACTS

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2019-2020. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).

Contact

Secrétariat du service clinique de médecine d'urgence

Paul Denisty

Tél. 02 764.27.05

Secrétariat facultaire MSCM

Anne-Marie Teirlynck

Tél. 02 764.52.36

Anne Lepage

Tél. 02 764.52.35

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/MEDE

Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/mede>)

Secteur des sciences de la santé (SSS) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/sss>)

MEDE

Avenue Mounier 50 - bte B1.50.04

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél: [+32 \(0\)2 764 50 20](tel:+3227645020) - Fax: [+32 \(0\)2 764 50 35](tel:+3227645035)

Mandat(s)

- Doyenne : Françoise Smets

Commission(s) de programme

- Commission des masters de spécialisation et certificats en médecine (MSCM) (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/MSCM>)

Responsable académique du programme: Philippe Meert

Jury

- Philippe Meert
- Andrea Penalosa-Baeza

Personne(s) de contact

- Louis De Canniere

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2019-2020. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).